

Objectifs Environnementaux 2022 – 2025



ATR est pleinement engagé en faveur d'une aviation plus responsable. Au-delà de nous conformer aux exigences applicables et de maintenir la certification ISO14001 de notre Système de Management de l'Environnement, nous nous sommes fixé les objectifs suivants à horizon 2025 :



Consommation d'énergie et émissions de carbone sur site

- › Réduire la consommation de gaz¹ de **55 %** à Blagnac et de **45 %** à Francalzal
- › Réduire la consommation d'électricité² de **20 %** à Blagnac et de **3 %** à Francalzal
- › Réduire de **30 %** les émissions³ opérationnelles de CO₂ (Scope 1 et 2)
- › Utiliser du carburant d'aviation durable (SAF) dans nos opérations à partir de 2022



Gestion des déchets

- › **90 %** de tri conforme dans les ateliers
- › **55 %** des déchets non dangereux recyclés
- › Réduire de **20 %** la quantité de déchets générés⁴



Substances chimiques

- › **100 %** de produits chimiques stockés correctement sur les sites d'ATR
- › Réduire de **35 %** le nombre de produits chimiques dangereux⁵ utilisés sur nos sites



Entreprise élargie

- › **90 %** des 20 premiers fournisseurs des achats directs sont certifiés ISO 14001
- › **90 %** des fournisseurs des achats indirects ayant le plus fort impact environnemental sont certifiés ISO14001



Avion

- › Réduire d'au moins **3 %** la consommation de carburant⁶
- › Certification **100 %** SAF de nos avions
- › **50 %** des nouveaux produits développés sont éco-conçus
- › Obtenir la *Bill of Substances* (BOS) standard de nos avions

1. à surface équivalente et par rapport à 2018

2. par rapport à 2018 en valeur brute

3. par rapport à 2018 pour le Scope 1 et 2 en valeur brute

4. par rapport à 2018 en valeur brute

5. par rapport à 2017, produits chimiques prioritaires pour ATR car contenant des substances listées aux annexes 14 et 17 de REACH

6. par rapport à la consommation de l'avion en 2017